

Lettres de pourroit pas croire que le Pape auroit approuvé  
 Paschal II. la défolation de l'Eglise de Cambray, & les violences qui y ont été commises, si l'on n'apprenoit par sa bouche que tout cela s'est fait par son ordre, sans parler de la division de cet Evêché en deux, & de l'expulsion de Gautier qui en étoit Evêque. Il rapporte plusieurs exemples pour montrer qu'on ne doit point se servir du glaive, ni faire la guerre pour faire exécuter des Sentences d'excommunication : qu'au reste ils n'ont rien fait qui mérite, ni la mort, ni l'excommunication ; qu'on ne les excommunique parce qu'ils rendent à leur Souverain légitime le respect qu'ils lui doivent, ainsi qu'ils y sont obligés par la Loi de Dieu : qu'ils ne sont point simoniaques ; qu'au contraire, ils furent ceux qui le sont, & qu'ils n'abhorrent pas moins ceux qui feignant de donner les grâces Ecclesiastiques pour rien, les vendent sous prétexte de charité ; que dans le fait ils n'ont point été excommuniés par leur Archevêque, & qu'ils ne croient pas l'avoir été par le Pape, puisqu'il n'a pas pu le faire sans les entendre : que l'on ne peut soutenir qu'ils soient excommuniés, parce qu'ils communiquent avec leur Evêque, qui n'a pas voulu manquer de fidélité envers le Roi, puisqu'en cela ce Prélat a fait son devoir, & a eu raison de craindre plus la malédiction que Dieu a prononcée contre ceux qui n'observent pas les Commandemens, que celle que quelques Papes ont inventée depuis peu, contre ceux qui ne veulent pas être rebelles à leur Souverain légitime : que les Saints Peres nous apprennent qu'on ne doit point excommunier les Rois, ou qu'au moins on le doit faire très-rarement : qu'ils s'arrêtent suivant l'ancienne tradition, aux décisions de leur Métropolitain & du Synode de leur Province, & qu'ils ne reconnoissent point ces Legats à Latere, qui courent de tous côtés pour s'enrichir, & qui ne reforment ni les mœurs, ni la discipline, mais qui sont cause des déprédations des Eglises & des guerres, qu'ils vivent en Clercs Regulars, selon la Règle canonique. Enfin ils s'emparent contre la memoire de Gregoire VII. qui a le premier soulevé les Peuples contre leur Empereur, & voulu étendre la puissance spirituelle de lier & de délier sur les biens temporels ; ce qu'ils font voir être contraire aux maximes & à la conduite des Papes ses Prédecesseurs.

La huitième Lettre de Paschal est adressée au Clergé & au Peuple de Bamberg, il leur recommande Othon élu leur Evêque.

Par la neuvième adressée à Henri Roi d'Angleterre, il exhorte ce Prince à renoncer aux Investitures.

Par la dixième il avertit Didaque Evêque de

Compostelle, d'avoir soin que son Clergé vive réglément, d'empêcher les mariages défendus, Paschal & de ne pas souffrir que les Moines habitent II. avec des Religieuses.

L'onzième est la Bulle de Canonisation de Pierre Evêque d'Anagnia, par laquelle il ordonne que l'on célébrera sa Fête le troisième jour d'Avril.

Dans la douzième adressée à Gebehard Evêque de Constance, & à Oderic Evêque de Paffau ; il décide que ceux qui frequent des excommuniés malgré eux par nécessité ou par devoir, ne tombent pas dans l'excommunication.

Par la treizième il cite le Peuple & le Clergé d'Augsbourg, qui accusoient leur Evêque : & par la quatorzième il les congratule de s'être reconciliés avec lui.

Par la quinzième il avertit le Clergé & le Peuple d'Arles d'élire un Archevêque en la place de Gibelin, qui avoit été fait Patriarche de Jerusalem.

Dans la seizième il congratule Saint Anselme de sa reconciliation avec le Roi d'Angleterre, & lui donne le pouvoir d'absoudre ceux qui ont contrevenu aux Decrets du Saint Siege, touchant les Investitures des Benefices par les Laïques, ou qui ont fait hommage au Roi pour des Dignitez Ecclesiastiques.

Dans la dix-septième il avertit Gerard Archevêque d'Yorck de faire ses soumissions à l'Archevêque de Cantorbic.

Par la dix-huitième il écrit à Baudouin Roi de Jerusalem, de soumettre toutes les Eglises des païs qui seront par lui conquis à l'Eglise de Jerusalem, comme à leur Métropole.

Dans la dix-neuvième il accorde ce droit à Gibelin Patriarche de Jerusalem.

Dans la vingtième il declare à Bernard Patriarche d'Antioche, qu'il n'a point entendu par la préjudicier à ses droits.

Dans la vingt & unième il ordonne à Uracs, fille du Roi de Castille, de se séparer d'avec Alphonse Roi d'Aragon son parent au troisième degré.

La vingt-deuxième est un projet de la Bulle qu'il avoit medité de faire, suivant le premier accommodement dont il étoit convenu avec l'Empereur Henri V. par lequel il enjoignoit aux Evêques & aux Abbez d'Allemagne d'abandonner tous les Fiefs & les autres biens de l'Empire qu'ils possédoient, à condition que l'Empereur ne prétendroît aucun droit sur ses biens qui n'avoient point été donnez à l'Eglise par l'Empereur.

La vingt-troisième est écrite à Jean Cardinal Evêque de Fiescati, à Leon de Verceil & aux autres Cardinaux, qui s'étoient assembles à Rome